

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Après la réforme du bac général et technologique, le ministère de l'éducation nationale se penche sur la voie professionnelle.

Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine et Régis Marcon, chef étoilé, ont remis à Jean-Michel Blanquer, le jeudi 22 février 2018, [leur rapport sur la voie professionnelle scolaire](#) (CAP, BEP, bac pro).

Si cette voie compte près d'un tiers des lycéens français, son image reste dévalorisée et l'insertion professionnelle reste insatisfaisante. En effet, un peu plus de la moitié des élèves titulaires d'un CAP ou d'un bac pro n'ont pas trouvé de premier emploi 7 mois après leur sortie du système.

Le lundi 28 mai 2018, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale a présenté les grandes lignes de son projet de réforme.

Le ministre a présenté 3 lignes directrices:

La première, qui nous semble très positive relève d'une volonté de mieux accompagner les élèves et donnerait, par exemple, davantage de temps aux élèves qui s'orientent vers la voie professionnelle pour choisir un métier.

En seconde, un test permettra d'évaluer les acquis des élèves.

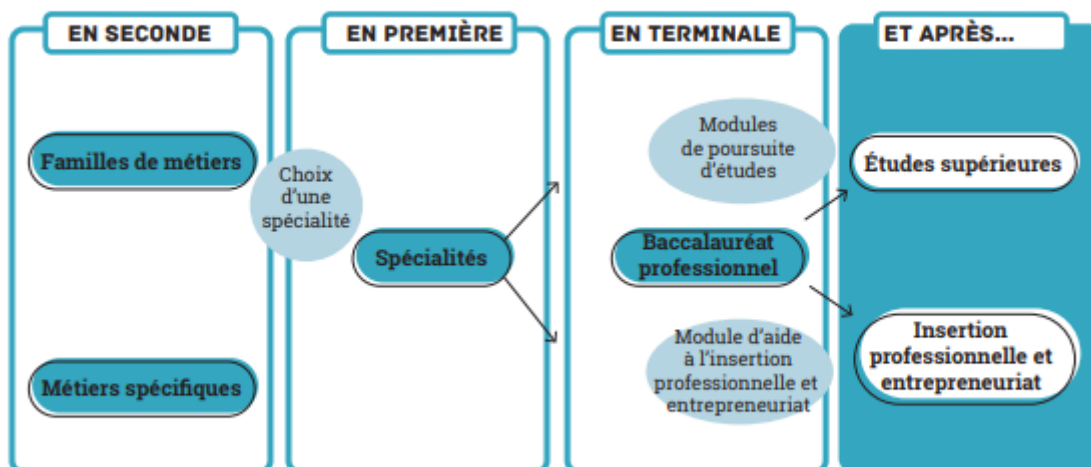
Bac Pro :

Actuellement, les élèves doivent choisir dès la fin de la troisième une filière spécialisée. Ce choix serait repoussé en classe de première et, en classe de seconde pro, les élèves auraient seulement à opter pour une « famille de métiers » (par exemple « métiers de l'aéronautique » ou « métiers du bois ») parmi une quinzaine de propositions, au lieu des 80 filières professionnelles actuellement proposées en fin de 3^{ème}.



Ensuite, en Terminale, l'élève aura à choisir entre deux modules, l'un préparant à l'insertion professionnelle directement après le lycée (rédaction de CV, préparation d'entretien d'embauche, etc.) et l'autre visant à poursuivre leurs études et censé les préparer à l'enseignement supérieur.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Capture d'écran

Sur les deux dernières années, quelle que soit la direction choisie, tous les élèves devront réaliser un projet, un « chef d'œuvre », une application concrète de leurs enseignements.

CAP :

Il pourra désormais être préparé en deux ou trois ans, suivant le niveau de l'élève.

Le deuxième grand axe du projet de réforme est le développement des « campus des métiers ».

L'objectif est de créer un réseau autour du lycée pro en partenariat avec les régions et avec l'implication d'entreprises partenaires pour resserrer la relation Ecole-Entreprise et favoriser une meilleure adéquation entre besoins du marché de l'emploi et formations.



Ainsi, le lycée pourrait être au cœur d'un réseau comprenant un centre de formation d'apprentissage (CFA), une section de l'université (DUT, etc.) et un incubateur d'entreprises. Ces campus – déjà environ 80 en France – verraient leur attractivité développée par davantage d'internats et d'installations sportives et culturelles.

Enfin, troisième idée notable dans le projet de réforme présenté, qui concerne l'apprentissage.

Le ministre projette d'insuffler davantage de flexibilité dans les parcours de formation pour développer la porosité entre lycée professionnel et apprentissage pour être plus efficace.

Par ailleurs, on sait que le projet du ministère du travail est de transférer la maîtrise du financement de l'apprentissage pour la confier aux branches professionnelles. Actuellement, les régions, sont les principales gestionnaires des financements accordés aux Centres de formation des apprentis (CFA). Le gouvernement aimerait que les places en **CFA** soient désormais financées « au contrat », c'est-à-dire en fonction de la demande en terme d'emploi, évaluée par les branches professionnelles. (source financement apprentissage et illustration : VousNousIls.e-mag de l'éducation)

[Voir : la rénovation de la voie professionnelle décomposée en 12 points](#)

